

**02 juin 2015**

## **Arrêté ministériel fixant le périmètre de l'espace territorial du Conseil cynégétique de Famenne-Ardenne ASBL**

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,  
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques, l'article 1<sup>er</sup>, 6°;  
Considérant l'avis du Conseil supérieur wallon de la Chasse du 9 février 2015,  
Arrête:

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Le conseil cynégétique dénommé « Conseil cynégétique de Famenne-Ardenne ASBL », dont le siège social est situé boulevard du Midi 29, à 6900 Marche-en-Famenne, assure la coordination de la gestion cynégétique au sein d'un espace territorial d'une superficie de 14 637 ha.

Cet espace territorial couvre en totalité ou en partie les communes de: Marche-en-Famenne, Rendeux, La Roche-en-Ardenne, Hotton, Nassogne, Tenneville.

### **Art. 2.**

Le périmètre de l'espace territorial visé à l'article 1<sup>er</sup> est délimité sur une carte reprise à l'annexe I du présent arrêté.

La description littérale qui vise à préciser ce périmètre est fixée à l'annexe II du présent arrêté.

### **Art. 3.**

La présente délimitation prend effet à partir du 30 juin 2015.

Namur, le 02 juin 2015.

R. COLLIN

### **ANNEXE I<sup>re</sup>**

**La carte est disponible sur le site Internet <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap/> et, sous format informatique (.pdf), auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.**

### **ANNEXE II**

#### *Limites Dispositions littérales*

|       |   |
|-------|---|
| Nord  | L'Ourthe depuis Hotton jusqu'à son intersection avec la N89 à La Roche-en-Ardenne           |
| Est   | La N89 de La Roche-en-Ardenne jusqu'à son intersection avec la N4 à la Barrière de Champlon |
| Sud   | La N4 de la Barrière de Champlon jusqu'à son intersection avec la N86 à Marche-en-Famenne   |
| Ouest | La N86 de Marche-en-Famenne jusqu'à son intersection avec l'Ourthe à Hotton                 |